

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 3 mai 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 27 décembre 2012 portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière domaniale.

Du 11 janvier 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 27 décembre 2012 portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière domaniale.

Du 11 janvier 2013

NOR D E F D 1 3 0 1 0 8 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 27 décembre 2012 (JO n° 303 du 29 décembre 2012, texte n° 57 ; signalé au BOC 17/2013 ; BOEM 500.4) modifié.

Référence de publication : JO n° 15 du 18 janvier 2013, texte n° 41 ; signalé au BOC 20/2013.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 5131-5. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense, notamment son article 17. ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2012 portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière domaniale,

Arrête :

Art. 1er. Au premier alinéa de l'article 5. de l'arrêté du 27 décembre 2012 susvisé, les mots : « l'article 2. » sont remplacés par les mots : « l'article 3. ».

Art. 2. La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des affaires juridiques,

C. LANDAIS.